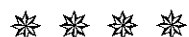


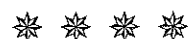
# DÉPARTEMENT DE L' AISNE



## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L' AISNE



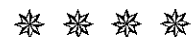
**Enquête publique**  
**Préalable à la déclaration d'utilité publique et enquête**  
**parcellaire conjointe**  
**Pour l'aménagement de l'EuroVelo3 entre Guise et Ribemont**



**Enquête Publique du 17 MAI 2016**  
**au 22 JUIN 2016 inclus**

# **Conclusions motivées**

**du rapport du commissaire enquêteur**  
**pour la Demande d'Utilité Publique**  
**pour l'aménagement de l'EuroVelo3**  
**entre Guise et Ribemont**



**A l'attention Monsieur le Préfet de l'Aisne**

M. le Préfet de l'Aisne,

L'enquête publique relative à la Demande d'Utilité Publique pour l'aménagement de l'EuroVelo3 entre Guise et Ribemont; s'est déroulée de façon correcte et réglementaire.

Cette enquête publique a été animée par une fréquentation relativement élevée.

Les observations écrites et orales, les courriers du public et des élus ne portent que sur des thématiques uniques et bien identifiées.

### **Aucune observation ne se rapporte à cette Demande d'Utilité Publique**

Les interventions du public, en grande majorité se positionnent favorablement à ce projet. Ceci explique certainement en grande partie, l'absence totale d'observation sur cette Demande d'Utilité Publique.

Les quelques avis défavorables sur ce projet ne faisaient pas directement référence à cette Demande d'Utilité Publique. Ils étaient motivés essentiellement par des considérations personnelles, le plus souvent de par la proximité de leur propriété avec ce projet.

En conclusion de cette enquête il est donc évident qu'il ne faut pas soulever de problème qui n'existe pas ; aussi après avoir étudié le projet et visité le territoire de la commune concernée,

#### **CONSTATANT que :**

L'enquête publique pour la Demande d'Utilité Publique pour l'aménagement de l'EuroVelo3 entre Guise et Ribemont; s'est déroulée normalement durant 36 jours consécutifs, durant la période du 17 mai au 22 juin 2016.

- Aucune anomalie ou omission importante, pouvant mettre en cause la constitution du dossier, n'a été relevée par le commissaire enquêteur.
- La publicité donnée à cette enquête publique a été correcte et conforme à la réglementation.
- La réglementation a été respectée

La durée de l'enquête et les permanences au nombre de quatre, ont permis au public de prendre connaissance du dossier, et de déposer leur avis et observations sur cette Demande d'Utilité Publique, selon le calendrier suivant :

JOURS	Heures	lieu
Mardi 17 mai 2016	9h00 à 12h00	Mairie d'Origny-Ste-Benoite
Vendredi 27 mai 2016	15h00 à 18h00	Mairie de Proix
Samedi 4 juin 2016	9h00 à 12h00	Mairie de Ribemont
Mercredi 22 juin 2016	15h00 à 18h00	Mairie de Guise

Ou tout au long de ces 36 jours d'enquête publique dans les 9 mairies concernées par l'ensemble du projet, selon les horaires d'ouverture.

- La participation du public à l'enquête publique peut être qualifiée de forte en regard du contexte. 58 observations ou courriers ont été déposés Elle peut être qualifiée de faible si l'on considère uniquement le pourcentage de 0.6% de la population qui s'est exprimée
- Le public concerné s'est au global largement exprimé sur ce poste.

**CONSIDÉRANT** que :

Les observations recueillies ne remettent pas en cause cette Demande d'Utilité Publique :

- Cette Demande d'Utilité Publique est tout à fait justifiée, tant au plan international où elle répond aux engagements que s'est fixé notre pays pour ce réseau cyclotouristique qu'au plan national, départemental ou local qui est la déclinaison des mêmes objectifs.
- elle ménage au mieux les intérêts environnementaux, sociaux, économiques, culturels.
- les avis des services associés sont globalement favorables.
- les observations formulées au cours de l'enquête ont été prises en compte exhaustivement et en parfaite objectivité.

**Je donne un avis favorable,**

à la Demande d'Utilité Publique pour l'aménagement de l'EuroVelo3 **sans aucune réserve, ni recommandations.**

Fait à Seraucourt-le-Grand le 22 juillet  
2016

**Le Commissaire enquêteur :**  
**Alain RODIER**